

Cléo RAGER

a le plaisir de vous inviter à la soutenance de sa thèse de doctorat intitulée

**Une ville en ses archives.**

**Pratiques documentaires et pouvoirs dans une « bonne ville »  
de la fin du Moyen Âge, Troyes (XIII<sup>e</sup> - début XVI<sup>e</sup> siècle)**

et réalisée sous la direction de M. Olivier MATTÉONI.

Elle se tiendra le **vendredi 20 novembre 2020 à 13h30**  
au Centre Panthéon (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

Le jury sera composé de

M. Paul BERTRAND (professeur, Université catholique de Louvain) –  
*Rapporteur*

M. Florent GARNIER (professeur, Université Toulouse 1 Capitole)

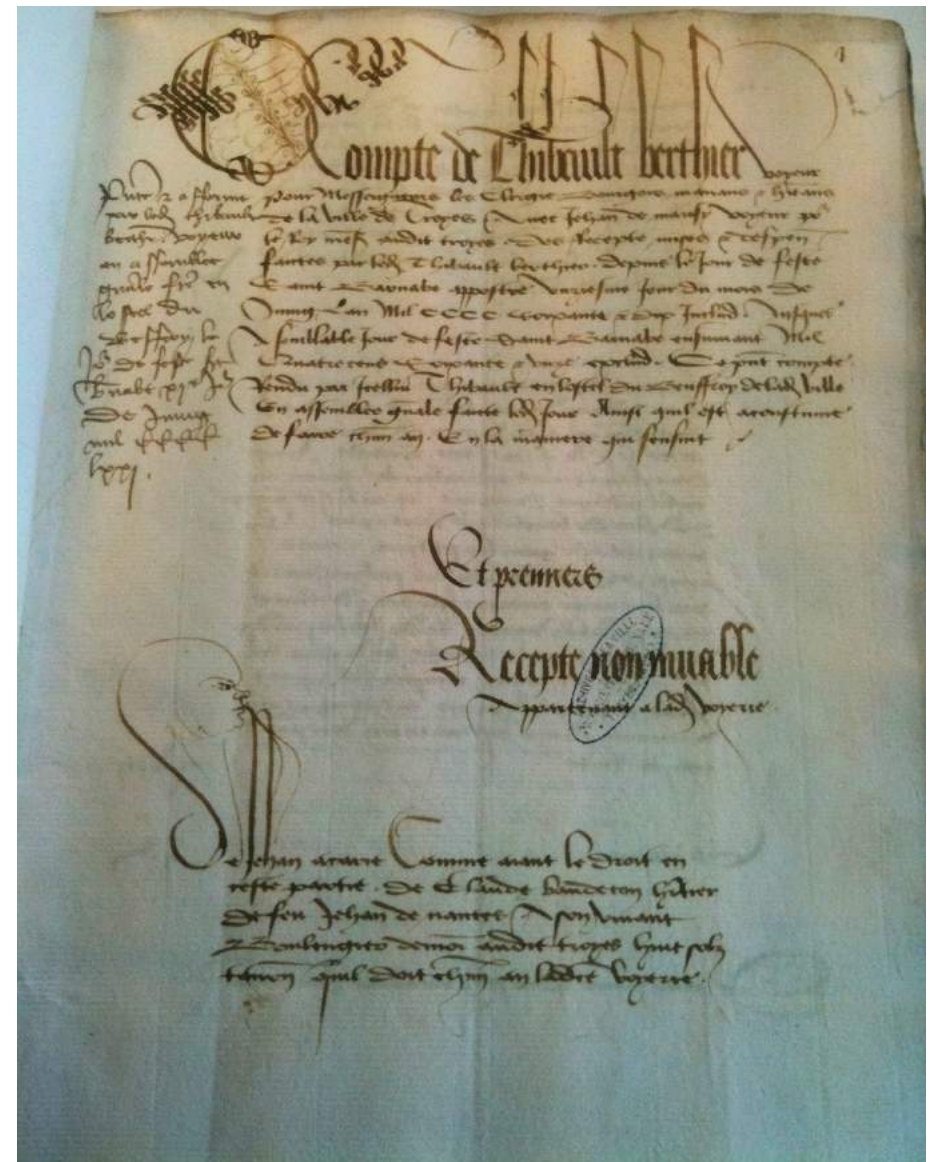
Mme Élodie LECUPPRE-DESJARDIN (professeure, Université de Lille)

M. Olivier MATTÉONI (professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) –  
*Directeur*

M. Olivier RICHARD (professeur, Université de Strasbourg) – *Rapporteur*.

*En raison des mesures sanitaires actuelles, le public pourra assister à la soutenance par  
visioconférence. Pour confirmer votre présence et recevoir le lien, merci de m'écrire à*

[cleo.rager@univ-paris1.fr](mailto:cleo.rager@univ-paris1.fr)



## Résumé de la thèse

Cette thèse entend porter un éclairage nouveau sur l'histoire des pouvoirs municipaux à la fin du Moyen Âge à travers une analyse critique de la documentation urbaine. L'étude du riche fonds archivistique de Troyes permet de prendre la mesure des interventions et des injonctions extérieures, notamment royales, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, et d'évaluer le rôle des configurations politiques et sociales dans la production et la conservation de l'écrit. Le fonds municipal troyen est ainsi en partie le fruit d'une construction mémorielle fabriquée par les élites urbaines au sortir de la guerre de Cent Ans puis au XVI<sup>e</sup> siècle.

Une fois repérées les modalités de distorsion de la documentation urbaine, grâce à une étude quantitative de l'ensemble du fonds, il devient possible d'écrire une histoire plus équilibrée prenant en compte l'ensemble des acteurs et les contradictions qui traversent la vie municipale troyenne. Elle est polarisée par trois institutions : les officiers royaux ; le conseil de ville, remplacé par l'échevinage en 1470 ; l'assemblée générale des habitants. Les deux premières, liées au pouvoir royal depuis la mise en place d'un budget spécifique pour les fortifications, sont les principales instances productrices et conservatrices de la documentation qui nous est parvenue. La mémoire qu'elles ont construite raconte l'union censée n'avoir pas connu d'accroc de la « bonne ville » de Troyes avec la monarchie. Le phénomène de « royalisation » des archives municipales révélé par notre enquête se renforce dans les dernières décennies du Moyen Âge quand l'échevinage récemment institué cherche à fonder sa légitimité encore mal assurée sur ses liens privilégiés avec la monarchie. Il se produit alors une surreprésentation dans

les archives de quelques événements qui correspondent aux moments de rencontre entre Troyes et la personne royale : l'octroi de privilèges par Charles VI en 1420, la reprise de la ville par Charles VII en 1429, l'entrée royale de Charles VIII en 1486.

Pourtant, loin de l'irénique discours du pouvoir, certains documents témoignent d'une réalité moins univoque traversée par de fortes périodes d'oppositions au sein de la ville. On y découvre surtout en filigrane toute une vie communautaire spécifique, avec des lieux, des moments et des institutions propres aux habitants qui, dans leurs discours, œuvrent à la recherche d'un Bien Commun troyen.

